

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES PHYSIQUES OU VERBALES

1

J'ALERTE

La direction de l'établissement
La circonscription
Le 18 en cas d'urgence médicale

Nom + n° :

2

J'ÉCRIS

Le déroulement des faits dans un rapport d'incident (écrit ou mail) à transmettre à mon supérieur hiérarchique (qui, quoi, où, comment ?)

En complément, et si besoin :

- une fiche RSST (dématérialisée, via ARENA)



- une déclaration d'accident (dématérialisée, via Demast)



Dans tous les cas, le personnel de direction, la directrice ou le directeur d'école renseigne l'application "Faits établissement."

3

JE PEUX ME FAIRE ACCOMPAGNER PAR :

- L'inspectrice, inspecteur de la circonscription ou le personnel de direction
- Le médecin du travail :
Dr MORY : medecin-prevention49@ac-nantes.fr
- L'assistante sociale en faveur des personnels :
Mme LAMBERT : sophie.lambert@ac-nantes.fr
- Mon médecin traitant
- Les psychologues du réseau PAS (anonyme - confidentiel - gratuit) au 0805 500 005
- Les représentants du personnel

4

JE NE SUIS PAS SEULE-SEUL !

Lors du retour sur mon lieu d'exercice, je n'hésite pas à faire appel à :

- mon IEN (et l'équipe de circonscription) pour le 1er degré
- l'équipe de direction ou mon IA-IPR, IEN ET-EG pour le 2nd degré